

Décision 2011/1

Examen et révision des protocoles

L'Organe exécutif,

Rappelant sa décision adoptée en 2007 par laquelle elle a adopté le mandat de l'Équipe spéciale chargée du transport des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord en vue de la révision du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), du mandat qu'elle a prorogé en 2010 afin de mener à bien cette révision, et les amendements proposés pour adoption à sa vingt-neuvième session,

Notant qu'après plusieurs années de délibération, une proposition officielle d'amendements au Protocole de Göteborg a été soumise par une Partie le 9 décembre 2011,

Notant en outre qu'il y a plusieurs questions en suspens qui empêchent la conclusion des négociations,

Conscient qu'il importe de conclure les négociations dès que possible,

Désirant progresser en 2012 au sujet de la révision du Protocole relatif aux métaux lourds, dont le processus accuse également un retard,

Notant que certaines Parties se heurteront à des difficultés pour prendre part aux négociations relatives à la révision du Protocole de Göteborg si celles-ci se poursuivaient au-delà du mois de mai 2012,

Reconnaissant que les ressources devraient être davantage destinées à aider les Parties actuelles et potentielles à mettre en œuvre le Protocole de Göteborg ou à le ratifier,

Reconnaissant en outre que la conclusion des négociations au sujet des amendements aux différents protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aura un impact sur le calendrier des réunions de la Convention,

1. *Prie* le secrétariat de mettre à jour les documents de négociation sur la base des travaux menés à sa vingt-neuvième session et de les mettre à disposition du Groupe d'experts des questions juridiques d'ici au 16 décembre 2011;

2. *Prie en outre* le secrétariat de préparer les documents officiels contenant le projet de texte révisé du Protocole de Göteborg et de chacune de ses annexes, ainsi que de nouvelles annexes proposées, en temps voulu pour qu'il puisse les examiner à sa trentième session;

3. *Décide* de convoquer sa trentième session du 30 avril au 4 mai 2012, avec pour unique objet la finalisation des négociations et l'adoption des amendements au Protocole de Göteborg;

4. *Prie* le groupe spécial d'experts juridiques de procéder à un examen de l'ensemble des documents et de lui faire rapport à sa trentième session;

5. *Prie en outre* le groupe spécial d'experts juridiques de préparer d'ici au 13 février 2012 les documents officiels de décision nécessaires afin qu'ils puissent être traduits dans toutes les langues de travail à temps pour lui permettre d'adopter les amendements proposés;

6. *Demande* au secrétariat de faire traduire les documents officiels de décision et de les lui présenter à sa trentième session;

7. *Demande également* au secrétariat, lors de sa trentième session, d'assurer la traduction des documents dans la journée et de prévoir des services d'interprétation au-delà des heures normales¹;

8. *Décide* que la négociation et l'adoption des propositions d'amendements sera l'unique question de fond inscrite à l'ordre du jour de sa trentième session;

9. *Décide également* que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen se réunira une fois en 2012, du 10 au 14 septembre, puis chaque année à des dates qui seront fixées à la session de l'Organe exécutif;

10. *Décide en outre* que la cinquantième réunion du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sera consacrée à la révision du Protocole relatif aux métaux lourds en vue de finaliser les négociations avant sa trente et unième session;

11. *Décide* de tenir sa trente et unième session à Genève, du 11 au 13 décembre 2012.

¹ Au moment de la publication du présent rapport, le Bureau de l'Organe exécutif a été informé que cette demande n'était pas en conformité avec les règles et les procédures de l'Organisation des Nations Unies relatives à la fourniture de services de conférence aux organes intergouvernementaux réguliers tels que la CEE et que les services demandés ne pouvaient être fournis.